

Date: Le mardi 1er juin 1999 - n° 38

Heure: 10 heures

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 10 h 01.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 20 et 25 mai 1999, a étudié en détail le projet de loi :

- n° 34 Loi modifiant le Code civil en matière de nom et de registre de l'état civil –
Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 352-19990601)

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 26 mai 1999, a étudié en détail le projet de loi :

- n° 26 Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de
garde à l'enfance – Rapporté avec un amendement.
(Dépôt n° 353-19990601)

Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 28 mai 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 50 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives concernant le travail des enfants — Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 354-19990601)

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 27 mai 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 56 Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel — Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 355-19990601)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Charest, chef de l'opposition officielle, dépose :

Un extrait du Journal des débats de la Commission des transports et de l'environnement, en date du 20 mai 1999, où M. Chevrette, ministre des Transports, cite une lettre qu'il a reçue du Protecteur du citoyen.

(Dépôt n° 356-19990601)

À la demande de M. le Président, Mme Loisel (Saint-Henri–Sainte-Anne) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Loisel (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

Un tableau comparatif sur les prestations de base et les allocations versées aux prestataires de la sécurité du revenu.

(Dépôt n° 357-19990601)

Motions sans préavis

En vertu de l'article 186 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE soit révoqué l'ordre adopté par cette Assemblée le 28 mai 1999 afin de tenir des consultations particulières que la Commission de l'économie et du travail devaient tenir relativement au projet de loi n° 47, Loi concernant les conditions de travail dans certains secteurs de l'industrie du vêtement et modifiant la Loi sur les normes du travail.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi concernant l'obligation pour l'électeur de s'identifier au moment de voter;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de la culture, afin d'entreprendre l'étude détaillée des projets de loi n° 49, Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec, et n° 45, Loi modifiant certaines dispositions législatives concernant le curateur public;
- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude du Rapport annuel des activités du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 42, Loi concernant la construction par Hydro-Québec d'infrastructures et d'équipements par suite de la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Brassard, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur le régime des eaux.

Le rapport est adopté.

Adoption du principe

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 55, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 55 est

1^{er} juin 1999

adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 55 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 59, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires municipales et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, dépose :

Un document présentant le profil socio-linguistique de l'Île de Montréal.
(Dépôt n° 358-19990601)

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 59 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 59 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée des projets de loi n° 4, Loi sur Immobilière SHQ, et n° 59, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires municipales et d'autres dispositions législatives.

1^{er} juin 1999

À 12 h 52, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 23, Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 23 est adopté.

Sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, le projet de loi n° 23 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 30 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 30 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le principe du

1^{er} juin 1999

projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 46 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 46 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

À 16 h 54, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 2 juin 1999, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU